

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 32 promulguant dans la Colonie le Décret du 5 Décembre 1907 modifiant la solde de parité d'office de divers fonctionnaires du Service des Travaux Publics des Colonies.

n° 32

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
28 février 1908

Numéro JO
n° 136 du 01/03/1908

Date du numéro
1 mars 1908

VISAS

Le Gouverneur de la Côte Française des Somalis et Dépendances, Chevalier de la Légion d'Honneur : Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1881 : Vu le décret du 5 décembre 190, modifiant la solde de parité d'office de divers fonctionnaires du service des Travaux Publics des colonies

Vu la circulaire ministérielle du 31 janvier 1908;

TEXTE INTÉGRAL

Article premier, — Est promulgué dans la Colonie pour y être appliqué suivant sa forme et teneur le décret du 5 décembre 1907 modifiant la solde de parité d'office de divers fonctionnaires du Service des Travaux Publics des colonies;

Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal Officiel de la Colonie.

P. PASCAL.